



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU**

**17 JUIN 2013 A 20 H 30 / MAISON DE LA CODECOM**

*Président de séance* : Jacky LEMAIRE

*Étaient présents* : Mesdames Yolande STOCKER (ANCERVILLE), Bernadette FISCHER (HAIRONVILLE), Frédérique CHALOPPE (COUSANCES), Messieurs Angelico MATTIONI (ANCERVILLE), Michel PEDRETTI (Ancerville), Jean-Noël FOURNIER (ANCERVILLE), Serge MULLER (AULNOIS), Patrick CHAMBRAUD (BAUDONVILLIERS), Francis COLIN (BAZINCOURT), Christophe CAMONIN (BRILLON), Hugues BERTHELON (JUVIGNY), Claude DAOUZE (LAVINCOURT), Bernard HENRIONNET (LISLE), Jean-Noël ARMANINI (LISLE), Yannick INTINS (RUPT), Roland LAVANDIER (SAUDRUPT), Daniel CLAQUIN (SAVONNIERES), Pascal QUERUEL (SOMMELONNE), Jean-Claude PIERROT (SOMMELONNE), Dominique GRANDPIERRE (VILLE/SAULX).

*Absents* : Madame Delphine MALTHIERY (COUSANCES, non suppléée), Francis THIRION, (COUSANCES, excusé, non suppléé)

Secrétaire de séance : Bernadette FISCHER

Convocations adressées par courrier le 11 Juin 2013



**ORDRE DU JOUR**

**GYMNASE INTERCOMMUNAL D'ANCERVILLE**

Modification du règlement intérieur

**MAISON DE SANTE D'ANCERVILLE**

Aménagement de l'espace d'accueil  
Diagnostic de performance énergétique  
Baux des professionnels de santé  
Devis extincteurs  
Entretien des espaces verts

**POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE**

Demande de subvention Investissement C.A.F.

**MULTI-ACCUEIL ET CHAUFFERIE BOIS DE BRILLON EN BARROIS**

Attribution des lots

MULTI-ACCUEIL ET ANTENNE MEDICALE DE COUSANCES LES FORGES

*Attribution des lots*

PERSONNEL

*Recrutement d'un agent de développement local pour une mission de 12 mois*

*Recrutement de personnel saisonnier pour travaux d'été*

SCOLAIRE - PERISCOLAIRE

*Lancement d'une étude d'opportunité du transfert de compétence*

URBANISME

*Point sur le Schéma d'Aménagement et de Développement Durable*

BUDGET GENERAL 2013

*Décisions modificatives*

ORDURES MENAGERES

*Convention avec ECOFOLIO*

*Admissions en non-valeur*

*Dissolution du S.M.D.E.*

GROUPEMENT D'ACHAT DE SEL DE DENEIGEMENT

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISSES 2014

QUESTIONS ET INFOS DIVERSES



Jacky LEMAIRE accueille les membres du Conseil Communautaire et souhaite la bienvenue à Madame Michèle BERTRAND, Maire de MAULAN, invitée selon la décision prise lors de la dernière réunion. Après avoir constaté que le quorum était atteint, il ouvre la séance à 20 h 40.

**1 – GYMNASSE INTERCOMMUNAL :**

Lors de l'élaboration du planning en début d'année scolaire, les associations sportives devaient se faire mutuellement des concessions afin que toutes puissent profiter du gymnase tant les créneaux étaient chargés mais avec l'arrivée du nouveau club de handball, le gymnase est à saturation et il devient urgent de trouver des solutions.

Un questionnaire a été adressé à toutes les associations sportives utilisatrices et les membres du Bureau proposent de baser la répartition des créneaux sur des critères de sélection précis qui figureront dans le règlement intérieur.

Ce système sera pérennisé chaque année jusqu'à la décision de construction ou non d'un second gymnase.

Cette modification du règlement permettrait également de préciser certains points comme l'accès à la salle de sport, l'utilisation de résine ou de colle, la tenue de buvette.

**Article 3 – Modification proposée sur la tenue de buvette :**

Lors des manifestations, il sera interdit de faire fonctionner une buvette à l'intérieur, sauf autorisation expresse et écrite du Président de la Communauté de Communes

Article 9 – Modification proposée sur l'utilisation de résine/colle :

L'utilisation de résine pour la pratique des sports de balle (*handball notamment*) est interdite pour l'entraînement et pour la compétition (*les équipes devront fournir les ballons*). L'utilisation de colle blanche est tolérée, sauf si l'entretien des locaux est rendu trop difficile à cause de l'utilisation de cette colle. En cas d'interdiction de cette dernière, un arrêté du Président sera affiché au Gymnase.

A la demande de plusieurs conseillers, il est demandé également que le nettoyage des tribunes soit à la charge de l'utilisateur.

Article 11 : Modification proposée sur la répartition des créneaux :

Général	Type	Sport intérieur	30 pts
		Sport extérieur	10 pts
	Dimension	Association intercommunale	20 pts
		Association communale	10 pts
Association extérieure		0 pt	
Niveau de pratique	National	20 pts	
	Régional	15 pts	
	Départemental	10 pts	
	Non compétiteur	5 pts	
Licenciés	Nombre	Plus de 150	15 pts
		Entre 100 et 150	12 pts
		Entre 50 et 100	10 pts
		Moins de 50	5 pts
		Pratiquants simultanés > 10	5 pts
		Pratiquants simultanés < 10	0 pt
	Provenance	90 % de la CODECOM	10 pts
		60 % de la CODECOM	5 pts
Formation sportive	Moins de 60 %	2 pts	
	Club avec école	20 pts	
	Club sans école	5 pts	

A l'unanimité, le Conseil Communautaire vote la modification des articles 3, 9 et 11 et charge le Président de la rédaction et de la diffusion du nouveau règlement intérieur.

2 – MAISON DE SANTE D'ANCERVILLE :

Aménagement de l'espace d'accueil :

Le docteur BERTAUX a alerté les élus sur le fait qu'aucune cloison ne séparait l'espace d'accueil de la partie secrétariat où des documents confidentiels séjournant sur les bureaux pourraient être consultés par le public.

Deux entreprises ont été sollicitées pour la pose de 2 blocs portes fermant l'espace secrétariat dont l'un des 2 serait vitré pour pouvoir contrôler les accès depuis la salle de repos :

Montant du devis de l'entreprise Jim AUDINOT (*Chamouilley*) : 2 478.85 € HT

Montant du devis de l'entreprise Eric BARBERET (*Roches sur Marne*) : 1 715.06 € HT  
(*option porte coulissante : 770 € HT*)

A l'unanimité, les élus sont d'accord pour choisir l'entreprise BARBERET avec l'option porte coulissante et autorisent le Président à signer tous les documents nécessaires.

Diagnostic de performance énergétique :

Une consultation a été lancée auprès de 4 entreprises habilitées à fournir ce document obligatoire. Une seule a répondu, il s'agit de "*Etude Thermique.fr*" pour un montant de 700 € TTC.

Les élus retiennent cette proposition à l'unanimité et autorise le Président à signer les documents nécessaires.

Equipement incendie :

Le Président présente le devis de la société SMS qui chiffre à 494.65 € HT l'équipement de sécurité incendie de la maison de santé d'Ancerville.

A l'unanimité, les membres du Conseil acceptent le devis susvisé et demandent que soit précisée dans le bail la mention "*l'entretien du matériel de lutte contre l'incendie est à la charge des locataires*".

Le passage de la commission de sécurité devra être demandé.

Espaces verts :

Le Président propose de passer une convention avec la Commune d'Ancerville pour l'entretien des espaces verts. Angelico MATTIONI l'informe que le planning des agents est très chargé et qu'il serait préférable de faire appel à un prestataire extérieur.

Une consultation sera lancée.

Travaux supplémentaires dans l'espace dentiste (non prévu à l'ordre du jour) :

Des travaux obligatoires incombant au propriétaire sont nécessaires pour équiper l'espace radio panoramique dentaire. L'entreprise SERELEC, attributaire du lot électricité, propose un devis se montant à 1 201.00 € HT.

Les élus acceptent ce devis à l'unanimité et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

**3 – MAISON DE SANTE DE LISLE EN RIGAULT :**

Contrat de fourniture de gaz (non prévu à l'ordre du jour) :

Le taux d'humidité constaté actuellement est très élevé et le Président préconise de mettre le chauffage en place afin de permettre le séchage de la dalle avant la pose des sols souples. Il conviendrait de prendre un abonnement minimum de 6 mois pour permettre la mise en service de la chaufferie. Deux demandes de devis ont été faites auprès de GDF Entreprises et EDF Collectivités.

Seule EDF a répondu pour un montant de 3 127.33 € HT (*consommation estimée à 60 000 kWh*).

Si l'installation des professionnels intervient dans cette période contractuelle, le relevé du compteur sera effectué à l'entrée des professionnels et il sera porté sur le compte prorata.

La S.I.S.A. reprendra un abonnement gaz en son nom dès la fin de la période contractuelle des 6 mois.

Entretien :

Bernard HENRIONNET informe que son Conseil Municipal a d'ores et déjà accepté de prendre en charge l'entretien des espaces verts et des studios de la Maison de Santé de Lisle en Rigault.

Signalisation :

Le problème de la signalisation est posé pour les deux maisons de santé, Bernard HENRIONNET, en charge de la signalétique, va s'y consacrer.

**4 – POLITIQUE ENFANCE-JEUNESSE :**

Trois services sont concernés par des demandes de subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Meuse :

Super Eté :

Achat de matériel électroménager et de camping pour accueillir les adolescents dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour un montant de : 2 206 € HT.

La C.A.F. sera sollicitée à hauteur de 40 %.

Relais Assistantes Maternelles :

Achat d'un logiciel et de matériel pour l'accueil des enfants à la CODECOM pour un montant de 3 957.49 € HT.

La C.A.F. sera sollicitée à hauteur de 60 %.

Multi-accueil Ô comme 3 pommes :

Acquisition de matériel pour utiliser l'espace extérieur pour un montant de 2 822.45 € HT.

La C.A.F. sera sollicitée à hauteur de 60 %.

Les membres du Conseil Communautaire sont d'accord à l'unanimité pour l'achat de ces différents matériels déjà prévu au Budget 2013, chargent le Président de présenter les dossiers de demandes de subvention auprès de la C.A.F. 55 et l'autorisent à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

**5 – MULTI-ACCUEIL DE BRILLON EN BARROIS :**

La commission d'appel d'offres réunie le 4 Juin dernier propose de retenir les entreprises suivantes :

LOTS	ESTIMATIF HT – Janvier 2013	ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	MONTANTS HT
Gros œuvre	167 000 €	SIMCO	214 716.17
Charpente/Couverture/Zinguerie	56 000 €	GIGOT	43 376.13
Menuiseries ext. alu/Métallerie	31 000 €	PAQUATTE	46 710.00
Menuiseries intérieures + <i>Option armoires vestiaires</i>	28 000 €	STEINER	33 458.00 3 664.00
Plâtrerie/Isolation/Faux plafonds	46 000 €	S.L.T.P.	59 506.75
Carrelage/Faïence	12 000 €	PAYMAL	20 639.50
Ravalement façades/Isolation extérieure	21 000 €	GENERALE PEINTURE	18 704.00
Peintures int./Sols souples	24 000 €	TONNES	22 969.30
Plomberie sanitaire	18 000 €	T.D.V.L.	17 656.40
Chauffage/Ventilation	95 000 €	A.D.R.	103 000.00
Electricité	32 000 €	SERELEC	38 987.00
<b>TOTAL</b>	<b>530 000 €</b>		<b>623 387.25</b>

## 6 – PERSONNEL :

### Recrutement d'un Agent de Développement Local :

Le Président propose de recruter, à compter du mois de Juillet, un agent de développement local pour permettre à la CODECOM de mener à terme tous ses projets. Cet emploi permettrait de désengorger le poste de direction et aurait pour autres charges :

- le suivi technique des projets de développement local intercommunaux
- la conception et le suivi des dossiers de demande de subvention intercommunaux et communaux
- la représentation de la CODECOM aux diverses réunions techniques extérieures (*Pays Barrois, Conseil Général, Conseil Régional, ...*)
- le développement des projets jugés prioritaires dans le cadre du S.A.D.D.

Le recrutement serait proposé en CDD pour une durée de 1 an, sur le cadre d'emploi des attachés territoriaux avec un profil BAC +3 ou BAC +5 en développement local. Ceci représenterait un budget annuel réparti sur 2 années de 15 000 € en 2013 et 15 000 € en 2014, ce qui permettrait d'aider les nouvelles équipes élues (*communales et intercommunales*) à mettre en place leurs projets.

Angelico MATTIONI intervient et met en parallèle l'intérêt de renforcer le personnel de la CODECOM et la participation que la CODECOM verse au Pays Barrois, notamment pour la partie "*tourisme*" : quelle est son utilité, quel retour sur nos communes ?

Jacky LEMAIRE ne prend pas position et informe le Conseil d'une intervention de M. Gilles BARNAGAUD, Vice-Président du Pays Barrois en charge du tourisme, lors du prochain Conseil Communautaire et que les élus de la CODECOM pourront se positionner à la suite de cette intervention.

En ce qui concerne l'embauche de l'agent de développement, le Conseil donne son accord à l'unanimité pour un recrutement d'une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2013.

### Recrutement de personnel saisonnier :

L'agent chargé de l'entretien du gymnase doit profiter du mois de Juillet pour repeindre la partie basse de ce dernier. L'entretien des espaces verts sur les divers sites étant également à réaliser, le Président propose de recruter une personne qui serait rémunérée sur la base du grade d'agent technique territorial 2<sup>ème</sup> classe.

A l'unanimité, le Conseil donne son accord, laisse le soin au Président de recruter la personne et l'autorise à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

### Recrutement de l'équipe d'animation de SUPER ETE 2013 :

Suite à la décision prise le 18 Mars 2013, le Président présente la répartition de l'équipe d'animation 2013 :

<b>Semaine 1</b> <i>du 8 au 12 Juillet</i>	<b>Semaine 2</b> <i>du 15 au 19 Juillet</i>	<b>Semaine 3</b> <i>du 22 au 26 Juillet</i>	<b>Semaine 4</b> <i>du 29 Juillet au 2 Août</i>
3 adjoints	4 adjoints	4 adjoints	3 adjoints
8 animateurs BAFA	8 animateurs BAFA	8 animateurs BAFA	6 animateurs BAFA
1 animateur stagiaire	1 animateur stagiaire	1 animateur stagiaire	1 animateur stagiaire
1 animateur sans diplôme	1 animateur sans diplôme	1 animateur sans diplôme	1 animateur sans diplôme

Le Président est autorisé à recruter l'équipe ainsi que le personnel de service sur les sites de Cousances les Forges (1) et Lisle en Rigault (1) et à signer les contrats.

## 7 – SCOLAIRE / PERISCOLAIRE :

La réunion regroupant les représentants des communes et des S.I.S. a eu lieu le 7 Mai, plusieurs éléments importants ressortent de cette réunion :

Toutes les écoles du territoire ont décidé de reporter la réforme du temps scolaire à 2014.

La majorité des communes est également favorable pour que notre CODECOM reprenne la gestion et la coordination du périscolaire correspondant à la réforme.

Par ailleurs, le reste de la compétence périscolaire (*garderie matin, midi, soir, centres aérés estivaux/hebdomadaires*) n'a pas été vraiment abordé.

Renseignements pris auprès des services préfectoraux, les deux compétences pourraient être dissociées, mais si cette option est choisie, la gestion risque de poser des problèmes au niveau de personnel (*employeurs multiples*) ainsi qu'au niveau de répartition comptable et la lisibilité pour les usagers sera moindre.

Pour ce qui concerne la compétence scolaire, le Président fait part d'une récente réunion avec les élus du sammiellois qui se sont adjoints les conseils d'un cabinet d'expert extérieur pour les guider dans leurs démarches administratives. Ils ont reconnu un grand professionnalisme de la personne en charge de l'étude, les réunions publiques se sont parfaitement déroulées et le vote s'est fait à l'unanimité.

Jacky LEMAIRE propose de réaliser la même étude d'opportunité sur notre territoire et précise que cette dernière porte sur divers points dont essentiellement : le budget de la compétence scolaire (*fonctionnement et investissement*), les transferts de fiscalité, de personnel, l'inventaire du patrimoine. Il apporte également les précisions suivantes :

- le fait que l'étude soit réalisée par un œil extérieur élimine les a priori
- le travail de collecte en amont est d'environ 18 mois
- les honoraires du cabinet sont fixés à 1000 € par vacation.

Ceci permettrait au prochain Conseil Communautaire, élu en mars 2014 de se positionner dès son arrivée sur un éventuel transfert de ces compétences.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident de contractualiser avec le cabinet LB et autorisent le Président à signer les documents nécessaires.

## 8 – URBANISME :

### Schéma d'Aménagement et de Développement Durable :

Jacky LEMAIRE déplore une fois de plus le manque de participation des représentants des communes et de la population. Le retour des questionnaires (115) est jugé correct pour ce type de sondage.

Trois thèmes ont été retenus pour les ateliers thématiques qui auront lieu en Septembre :

- *Atelier 1 : Economie et Services*  
Jeudi 12 Septembre et Jeudi 26 Septembre, de 18 h 30 à 20 h 00
- *Atelier 2 : Environnement et Transport*  
Vendredi 13 Septembre et Vendredi 27 Septembre, de 14 h 00 à 16 h 00
- *Atelier 3 : Promotion du Cadre de Vie*  
Vendredi 13 Septembre et Vendredi 27 Septembre, de 16 h 00 à 18 h 00

Une troisième série d'ateliers, sous réserve de participation et d'intérêt, pourrait être prévue les Jeudi 10 et Vendredi 11 Octobre.

## **9 – BUDGET GENERAL 2013 :**

Le Président informe les élus qu'il y aurait lieu d'apporter quelques décisions modificatives au Budget 2013 :

Article 73923 : reversement du F.N.G.I.R. : + 238 €  
Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 238 €

Article 673 : annulation de titre sur exercices antérieurs (double emploi) : + 7 974€  
Chapitre 022 : dépenses imprévues : - 7 974 €

Pour équilibrer les budgets des zones d'activités :

Z.A. de la Forêt : 149 915 €  
P.A.E. de La Houquette : 116 773 €

Il est proposé d'effectuer un virement depuis les excédents reportés du Budget Général.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le Président à passer les écritures nécessaires.

## **10 – ORDURES MENAGERES :**

### Admission en non-valeur :

Jacky LEMAIRE informe le Conseil de la transmission d'un dossier de demande d'admission en non-valeur qui concerne un particulier de COUSANCES les FORGES pour 280.00 €.

Il conviendrait également de revoir la délibération concernant la société qui reprenait l'aluminium pour le recyclage, le montant n'est pas de 1184.94 € mais de 1 149.94 €(les frais de poursuite ne doivent pas être inclus).

Ne pouvant s'opposer à ces demandes, le Conseil accepte d'annuler ces factures.

### Convention avec ECOFOLIO :

Il s'agit simplement d'une mise à jour de la convention existante avec quelques modifications portant principalement sur l'évolution du montant unitaire des soutiens.

A l'unanimité, le Conseil autorise le Président ou le Directeur à signer la convention d'adhésion avec ECOFOLIO.

### Dissolution du S.M.D.E. :

Le Président informe l'assemblée d'un courrier conjoint du S.M.D.E. et de la CODECOM du VAL de MEUSE relatif à la création d'un Syndicat Mixte Départemental d'Etude et de Traitement en lieu et place du S.M.D.E. qui n'a réalisé aucune étude depuis 4 ans.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire demande la dissolution du S.M.D.E.

## **11 – SEL DE DENEIGEMENT :**

Le Conseil Général propose aux collectivités la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de sel de déneigement, dans le but de mutualiser les achats pour l'obtention de prix plus attractifs et des délais acceptables.

Le Département serait porteur du projet et en assurerait la mission de coordinateur. Le marché sera divisé en 3 lots : sel en vrac durant la période hivernale, sel en vrac durant la période estivale, sel en sacs de 25 à 35 kg et big bag de 500 kg, à tout moment de l'année.

Le marché devrait être opérationnel à compter de Janvier 2014.

Le Président propose aux élus d'adhérer à ce groupement qui devrait donner plus de souplesse dans les livraisons.



Les élus donnent leur accord de principe et autorisent le Président à signer la convention nécessaire avec le Conseil Général de la Meuse.

**12 – ANCIENS BUREAUX DE LA CODECOM :**

Le Président informe l'assemblée qu'un accord a été trouvé avec le propriétaire des anciens bureaux sur la reprise des cloisons mises en place, il nous en propose 500 €.

Par ailleurs, la société FM2C avait promis à l'origine de couvrir une partie du coût d'aménagement de ces cloisons et nous propose un avoir de 1 500 €.

Les membres du Conseil Communautaire sont d'accord sur ces deux points et chargent le Président du recouvrement de ces sommes.

**13 – TIRAGE AU SORT DE LA LISTE PREPARATOIRE AUX JURES D'ASSISES 2014.**

15 administrés du territoire, hormis les communes d'Ancerville, Cousances et Nant le Petit sont tirés au sort.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 23 h 00.

